

BILAN DE COMPETENCES

Modalités d'admission :

- **Le Bilan de Compétences** est accessible à toute personne active ou en recherche d'emploi : vous êtes issu du secteur public ou privé, vous êtes demandeur d'emploi, vous êtes indépendant ...
KALI RH vous propose de réaliser votre bilan de compétences en visio-conférence. Selon vos possibilités, un premier entretien gratuit et sans engagement est nécessaire.

Public visé : Classe socio professionnelle Ouvrier /Employé/Profession Intermédiaire / Cadre/Demandeur d'emploi

Pourquoi un Bilan de Compétences

- 87 % des salariés français prévoient une remise en question professionnelle
- 62 % veulent changer d'entreprise
- 30 % prévoient de changer de métier
- 18 % prévoient de suivre une formation
- 28 % ont franchi le pas de la reconversion (dont 33 % de cadres)
- 64 % hésitent encore à se lancer faute d'accompagnement et d'informations

Source Région Job / Nouvelle vie professionnelle - Données 2018

KALI RH vous propose de répondre à vos questionnements en vous incitant à la réflexion personnelle.

Le Bilan de Compétences est la première phase de reconversion. Il permet de prendre de la hauteur sur son parcours et de transposer les liens passé, présent, futur.

L'objectif est de mieux vous connaître pour planifier votre carrière selon vos besoins.

Le Bilan de Compétences permet d'apporter de l'unité à votre parcours, de lui donner du sens et de la valeur tout en intégrant les réalités du monde du travail. Avec une méthodologie de construction de projet vous travaillez sur vous-même, votre confiance et vos motivations. Vous vous appropriez votre futur selon vos aspirations et choix et vous élaborez vos pistes et vos projets en ayant la possibilité de les confronter à des professionnels issus du secteur d'activité de votre choix.

Descriptif : Sur le plan professionnel, on est beaucoup à rêver d'une évolution ou d'une reconversion. Par chance, la marche à suivre est aujourd'hui bien tracée pour celles et ceux qui voudraient se lancer.

Le Bilan de Compétences est une démarche personnelle et individuelle. Chaque bilan est différent, le consultant adapte ses outils selon les besoins du bénéficiaire.

De nombreux outils et tests sont à la disposition du consultant pour vous permettre de mieux vous connaître et de mieux cibler vos attentes. Ainsi, vous pourrez détecter quelles sont vos aspirations professionnelles en fonction de vos traits de personnalité. Le consultant vous guidera à chaque étape et vous accompagnera dans vos questionnements. Il vous permettra également de mieux connaître votre bassin d'emploi pour esquisser un projet en lien avec le marché du travail.

Durée :

- 13 heures en présentiel sur 3 mois maximum adaptées à votre emploi du temps (formule orientation)
- 14 heures en présentiel sur 3 mois maximum adaptées à votre emploi du temps (formule ambition)
- 18 heures en présentiel avec batterie de tests (DISC, Vocation, Parcouréo) sur 3 mois maximum (Formule Evolution)

Contenu :

Le Bilan de Compétences est soumis à des règles d'organisation selon la Loi L91-1405.

Le premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. Nous vous conseillons de rencontrer plusieurs structures pour faire votre choix.

Une fois la convention signée, **le bilan de compétences** se déroule en 3 phases et comprend 13 heures, 14 heures ou 18 heures en face à face

1. La phase préliminaire

Elle comporte un entretien avec le consultant dans lequel vous exprimez vos objectifs, vos besoins et le contexte de votre demande. C'est à ce moment qu'est définie la méthode qui sera utilisée pour réaliser le bilan.

2. La phase d'investigation

Elle comprend deux volets : « Mieux se connaître et s'informer » et « Construire son projet ».

Utilisation de tests CentralTest et PerformanSe, et des outils permettant à une méthode réflexive de se mettre en place.

3. La phase de conclusion

Elle permet de définir un plan d'action et recense les moyens favorisant la réalisation du projet. Elle comprend une phase d'approbation des résultats.

Si chaque bilan est unique, voici toutefois les trois types de résultats recherchés :

- La définition d'un projet professionnel principal.
- La définition d'un projet VAE, ou Validation des Acquis de l'Expérience, visant à faire certifier ses compétences professionnelles.
- La définition d'un projet de formation, visant à en acquérir de nouvelles compétences.

Puis-je réaliser mon bilan de compétences à distance ?

Oui, le bilan de compétences est une action formation au titre de la formation professionnelle qui peut se réaliser en présentiel ou distanciel dans son intégralité. [Article D6313-3-1](#)

Nous nous assurons ensemble que le matériel dont vous disposez est adapté et performant pour réaliser les rendez-vous : Pc, caméra, espace confidentiel, connexion internet stable.

Un bilan de compétences donne-t-il toujours des résultats ?

Oui, car un bilan de compétences permet de mieux se connaître et d'avancer quoi qu'il arrive. Il faut cependant être impliqué et disponible, avoir envie que celui-ci débouche réellement sur un résultat.

La démarche est-elle confidentielle ?

Oui, à la fin du bilan, le centre vous remet un bilan de synthèse confidentiel. Personne d'autre que le consultant et vous n'a connaissance des informations qu'il contient, une clause de confidentialité figure dans la convention.

Est-ce qu'un suivi est assuré ?

Oui, un rendez-vous est organisé à 6 mois après la réalisation du bilan.

Modalités pédagogiques :

- Entretiens en face à face questionnaires CentralTests, questionnaires, plateforme parcouréo (Fondation JAE) temps de travail individuel, mail, visio, téléphone ...
- Outils et modalités adaptés au profil visé

Formalisation à l'issu du bilan de compétences :

- Document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant un plan de formation. Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des conclusions détaillées du bilan de compétences qui ne peuvent être communiquées à un tiers qu'avec son accord.

Langue d'enseignement :

- Français